



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 23 avril 2026

Résolutions de Mme Sevgi KOYUNCU et consorts du 3 mars 2026 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Sevi KOYUNCU et consorts : « Pour la reconnaissance du statut du Rojava et la protection des populations civiles »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 17 mars, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation Mme Sevi KOYUNCU et consorts : Pour la reconnaissance du statut du Rojava et la protection des populations civiles », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Mme Sevi KOYUNCU :

« Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne à rappeler l'importance du respect du droit international humanitaire et de la protection des populations civiles dans le cadre de l'attaque du gouvernement syrien sur le Rojava ».

« Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne à adopter une déclaration reconnaissant politiquement le statut d'autonomie du Rojava et à appeler à sa protection internationale ».

« Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne, compte tenu de son statut particulier de ville hôte du Traité de Lausanne, à interpeller la Confédération afin qu'elle reconnaisse officiellement le Rojava ».

Réponse de la Municipalité

Résolution 1 – Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne à rappeler l'importance du respect du droit international humanitaire et de la protection des populations civiles dans le cadre de l'attaque du gouvernement syrien sur le Rojava.

La Municipalité est très préoccupée par la situation au Rojava et suit l'évolution de la situation. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement de transition syrien a mené une politique d'unification au détriment des minorités. Les offensives militaires menées par le gouvernement de transition syrien depuis le début de l'année 2026 ont provoqué une crise



humanitaire majeure : plus de 170'000 personnes ont été déplacées en quelques semaines, selon les chiffres d'agence onusienne, prenant au piège les populations civiles et limitant fortement l'accès à l'aide humanitaire.

Le Rojava représente une expérience politique basée sur la participation démocratique, l'égalité entre femmes et hommes et le respect des libertés fondamentales - valeurs qui sont aujourd'hui directement menacées. Le Rojava incarne aussi le projet d'un territoire autonome pour les Kurdes : avec 30 à 40 millions de personnes, les Kurdes restent la plus grande nation sans Etat dans le monde.

Dans ce contexte, alors que les Kurdes ont interpellé la communauté internationale dès le début des combats début janvier sur l'évolution de la situation, celle-ci demeure largement silencieuse. Cette absence de réponse s'inscrit dans les changements géopolitiques majeurs actuels : considérés, hier, comme des alliés pour lutter contre l'Etat islamique, les Kurdes de Syrie sont aujourd'hui abandonnés au profit du renforcement des relations avec le pouvoir d'Al-Charaa.

La Municipalité exprime sa solidarité envers toutes les personnes qui luttent pour leur liberté, elle réaffirme ici son engagement pour le respect du droit international, du droit humanitaire et des droits humains. Elle condamne fermement toutes répressions contre les populations civiles et s'engage activement pour un ordre international fondé sur le droit, la dignité humaine et le respect des libertés fondamentales. Elle rappelle l'importance du respect des minorités et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Résolution 2 - Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne à adopter une déclaration reconnaissant politiquement le statut d'autonomie du Rojava et à appeler à sa protection internationale.

Depuis le Traité de Lausanne en 1923, cette population est répartie entre quatre États : l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie. Les Kurdes n'ont de cesse de se battre pour préserver leur identité culturelle, linguistique et politique, souvent au prix de violentes répressions. Quelle que soit leur situation géographique, les populations kurdes partagent un besoin fondamental : celui de pouvoir vivre selon leur culture et leur langue en toute liberté.

Dans le Nord-Est de la Syrie, une administration autonome était en place depuis 2013, portée notamment par les populations kurdes, et fondée sur des principes de démocratie locale, d'égalité des genres et de coexistence entre communautés. Ce projet constituait une forme de modèle pour la population kurde.

Pour mettre fin à l'offensive meurtrière du mois de janvier, les Kurdes ont signé un accord avec le régime de Damas, décrétant un cessez-le-feu permanent tout en ouvrant la voie à une intégration des forces armées et de l'administration kurde au sein du régime syrien.

La Municipalité reconnaît la légitimité de la volonté d'autonomie territoriale, politique et culturelle du peuple kurde. Elle salue également les valeurs incarnées par le projet du Rojava. Elle condamne fermement toute offensive violente et toute atteinte à la liberté des Kurdes, comme de toutes minorités à travers le monde, et redit son attachement au droit international. Elle appelle également la communauté internationale à veiller à la protection des droits des minorités à travers le monde, ainsi que de leur identité culturelle et de leur sécurité.

Enfin, elle ne peut que rappeler que la reconnaissance d'un Etat ou d'une région autonome est une prérogative exclusive des Etats, et qu'une quelconque tentative de reconnaissance de sa part s'apparenterait à une violation du droit international qu'elle soutient fermement.

Résolution 3 - Le Conseil communal invite la Municipalité de Lausanne, compte tenu de son statut particulier de ville hôte du Traité de Lausanne, à interpeller la Confédération reconnaisse officiellement le Rojava.

La Ville de Lausanne est une terre d'accueil pour une grande partie de la diaspora kurde et soutient son intégration, comme elle le fait pour de nombreuses autres diasporas et notamment celles des communautés impactées par le Traité de Lausanne.

Le 3 février 2026 déjà, la Municipalité a publié un communiqué de presse, en soutien aux populations du Rojava, rappelant l'importance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et demandant au Conseil fédéral de condamner fermement toutes répressions contre les populations civiles et de s'engager activement pour un ordre international fondé sur le droit, la dignité humaine et le respect des libertés fondamentales.

En tant que dépositaire des Conventions de Genève, la Municipalité rappelle que la Suisse a un devoir d'exemplarité en plus de l'obligation concrète en tant qu'Etat signataire de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire.

De ce fait, la Municipalité a sollicité le Conseil fédéral, lui exprimant sa vive préoccupation pour la situation des minorités au Moyen-Orient, et lui transmettant la demande du Conseil communal de reconnaître officiellement le Rojava.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

